

# **Concept de protection « Covid-19 »**

pour des manifestations avec des chiens et des maîtres-chiens

Auteur : VKAS/ACFS Association Cynologie Formation Suisse  
Société suisse de cynologie, SKG

Champ d'application Externe, national  
Dernière version V03.02 RR/AR  
Date d'émission 23.06.2020  
Complété par les notes OSAV

## Concept de protection pour l'organisation des manifestations avec chiens concernant le COVID 19


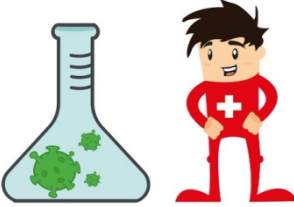
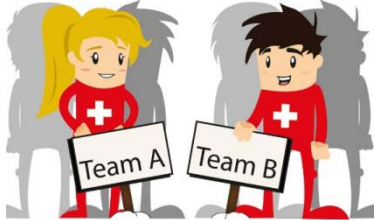

### Objectif et finalité du document

Le présent concept montre les lignes directrices des organisateurs pour la mise en œuvre d'événements avec des chiens. L'application de ces lignes directrices vise à contribuer, à prévenir, ou à contenir la propagation du virus corona et à assurer la protection de la santé des organisateurs, des maîtres-chiens et des spectateurs ainsi que des personnes particulièrement exposées. Le concept de protection développé par le groupe de travail OFSP / SECO a été adapté par le VKAS aux besoins des manifestations avec chiens et complété par la SCC pour les manifestations avec chiens.

Le concept de protection est expliqué aux organisateurs. Les employés particulièrement vulnérables sont informés de leurs droits et des mesures de protection aux manifestations avec chiens.

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre.

Version: 30 April 2020 BAG/SECO

<b>S</b>	<b>S</b> pour substitution ; condition sine qua non concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. télétravail).	
<b>T</b>	<b>T</b> pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, postes de travail séparés).	
<b>O</b>	<b>O</b> pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification du roulement des équipes).	
<b>P</b>	<b>P</b> pour mesures de protection individuelle (p. ex. masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)).	

## 1. HYGIÈNE DES MAINS

---

### Mesures

- Pour la désinfection des mains, les distributeurs de désinfectant doivent être placés dans des endroits appropriés.
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Les salutations se font sans poignée de main.
- Les participants ne touchent pas un chien étranger.
- Après chaque contact avec d'autres personnes et/ou chiens, la personne se lave les mains.

## 2A. GARDER LA DISTANCE

---

### Mesures

- Le responsable organise la manifestation que la distance de 1,5 m puisse être respectée. Si cela n'est pas possible à court terme, la taille du groupe doit être réduite par l'organisateur afin d'obtenir une distance optimale entre les participants.
- Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 1,5 m sur l'ensemble du site.

## 2B. Travail lorsque la distance doit être de moins de 1,5 mètres

---

### Mesures

- En cas de problème, le responsable de la formation est autorisé à descendre en dessous de 1,5 m pendant une courte période.

## 3. NETTOYAGE

---

### Mesures

- Les toilettes, y compris les robinets d'eau correspondants, les distributeurs de savon, les distributeurs de serviettes, etc. sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Après chaque leçon pratique, les poignées de porte, etc. sont désinfectées.
- Les gants jetables et les chiffons de nettoyage doivent être jetés quotidiennement.

## 4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

---

### Mesures

- L'instructeur peut se protéger avec un masque facial et/ou une visière.

## 5. MALADE DU COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

---

### Mesures

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer à la manifestation.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.

## 6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

---

### Mesures

- Les organisateurs, aides, participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants)
- Les salles d'entraînement doivent être aérées au moins 4 fois par jour pendant environ 10 minutes

## 7. INFORMATION

---

### Mesures

- Tous les participants recevront à l'avance le concept de protection par courrier électronique.
- Le concept de protection sera également affiché à l'entrée de la zone d'entraînement.

## 8. GESTION

---

### Mesures

- La répartition des participants/groupes seront divisés à l'avance par la direction de manifestation.
  - Avant le début de la manifestation, la direction de la manifestation explique les points fixes de ce concept.
  - Une liste de protocoles doit être présente dans les toilettes avec des informations sur le temps de désinfection.
  - La direction de la manifestation tient une liste des participants incl. visiteurs avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone. Conformément aux exigences du OSAV.
-

## 9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

---

### Mesures (valables à partir du 22 juin 2020)

- Pour les manifestations, le nombre de participants doit être adapté aux conditions du terrain/salle. Pour les manifestations qui se déroulent dans un espace public, le nombre maximum de 1000 personnes doit être respecté.
- Lors des manifestations, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 1000 (participants, organisateurs, aides, visiteurs).
- Les places et les salles peuvent être divisés pour les séances d'entraînement au moyen de clôtures. Le nombre de participants ne doit pas dépasser 1000.
- La circulation des personnes sur les lieux/dans les halles doit être contrôlée afin que la distance minimale mutuelle de 1,5 m soit garantie à tout moment pour toutes les personnes présentes. Si la distance minimale ne peut être respectée, il est fortement recommandé de porter un masque facial ou une visière. Chacun est responsable de ses propres achats.
- Si l'établissement dispose d'un restaurant, celui-ci peut être ouvert conformément aux dispositions de l'OFSP, mais il doit avoir son propre concept de sécurité.
- La distance de 1,5 m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la manifestation et en revenir.

## CONCLUSION

---

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier :  Oui  Non

Ce document a été envoyé à tous les organisateurs, aides et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumise, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Prestataire de cours/école de chiens :

Adresse :

Personne responsable :

Téléphone :

E-Mail :

Date :

Signature :

# Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

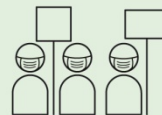
## Ce qui change à partir du 22 juin

~~30~~

Fin de l'interdiction de rassemblement dans l'espace public

1000

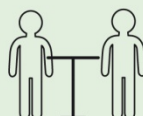
Événements de max. 1000 personnes autorisés



Manifestations politiques autorisées, port du masque obligatoire (dès le 20 juin)



Distance minimale de 1,5 m au lieu de 2 m



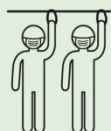
Autorisation de rester debout dans les bars et les restaurants



Suppression du couvre-feu pour les restaurants, les bars et les boîtes de nuit

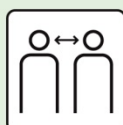


Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés à nouveau autorisées



Port du masque vivement recommandé dans les transports publics aux heures de pointe

## Ce qui ne change pas



Garder ses distances



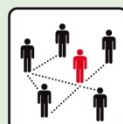
Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances



Respecter les règles d'hygiène



Se faire tester en cas de symptômes



Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts



Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat  
Conseil fédéral  
Consiglio federale  
Cussegl federal  
Federal Council

État : 19 juin 2020